Image not found or type unknown

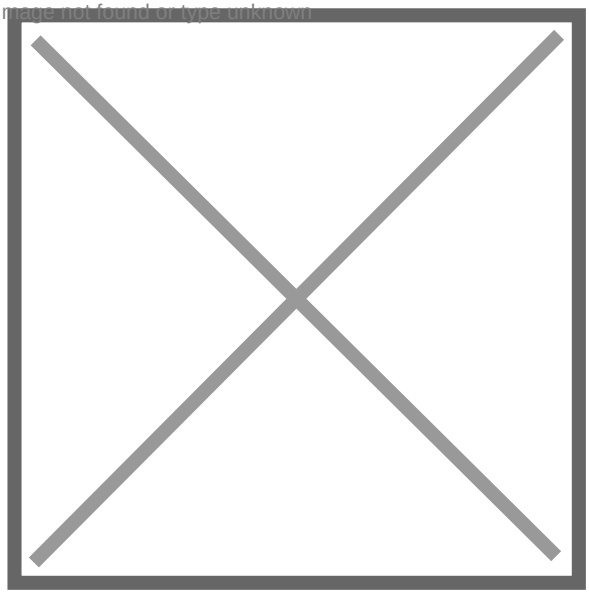

# Régularisation assistante maternelle, année incomplète

Par **SEDELIMA**, le **06/06/2017** à **11:37**

Bonjour,

Je suis employeur particulier d'une assistante maternelle et, suite à une rupture de contrat, nous avons procédé à l'élaboration des documents officiels ainsi qu'au paiement de l'indemnité de rupture de contrat et le paiement des congés payés. Jusque là aucun souci, nous sommes d'accord toutes les deux sur les montants.

Un souci se pose concernant la régularisation des salaires mensualisés pour une année incomplète, en effet, nous ne sommes pas en accord concernant le calcul.

La durée du contrat est de 28 semaines. Le salaire mensualisé est de 262,68 €, indemnités entretiens inclus. Le calcul de mon assistante maternelle est le suivant :

11 h x 2 enfants (22h) x 4 semaines par mois x 3,50 € = 308 €
indemnités entretiens = 22 h x 4 semaines x 0,48 € = 42,24 €
soit 308,00 € + 42,24 € = 350,24 €

350,24 € (salaire réel) - 262,68 € (salaire mensualisé) = 87,56 €

87.56 € x 7 mois (novembre 2016 à mai 2017) = 612,92 €

Mon assistante maternelle a pris date de début et date de fin du contrat pour trouver le nombre de semaines. Durant ce créneau il y a 6 semaines de vacances scolaires où mes enfants ne sont pas gardés par l'assistante maternelle. Mes enfants sont gardés que les mercredis pendant les périodes scolaires. A mon sens il y a lieu de retirer les semaines de

vacances scolaires afin de pouvoir comparer utilement la différence du salaire mensualisé et le salaire réel.

Mon calcul est donc le suivant :
28 semaines (durée contrat) - 6 semaines vacances scolaires = 22 semaines de garde.

22 h x 22 semaines = 484 h
484 h x 3.50 € = 1.694 €
484 h /0,48 (indemnités entretiens) = 232.32 €
1.694 € + 232,32 € = 1.926,32 €
1.926,32/7 mois = 275,18 € par mois en réel.
275,18 € (salaire réel) - 262,68 € (salaire mensualisé) = 12,50 € x 7 mois = 87,50 € de régularisation en faveur de l'assistante maternelle.

Pourriez-vous m'apporter une aide concernant le bon calcul car au vu de la différence je ne veux léser personne mais je ne veux pas avoir avoir payer des sommes non dues non plus.

Vous remerciant par avance de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés